

# SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS BIOLOGISTES

## *Compte rendu d'activité 2022*

*Assemblée Générale du 15 décembre 2022*

### SOMMAIRE

	Page
I - RAPPORT DU PRÉSIDENT.....	2
II - COMMISSION DE HIERARCHISATION DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE.....	3
III - CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE BIOLOGIE MEDICALE...	3
IV - CONVENTION COLLECTIVE.....	4
V - COMMISSION DE QUALIFICATION.....	4-5
VI - COMMISSION D'APPEL.....	5
VII - RAPPORT DU TRÉSORIER.....	5

---

## **I – RAPPORT DU PRÉSIDENT (Dr AZOULAY)**

---

L'année 2022 a été marquée par une persistance de la pandémie Covid, pour rappel nous en sommes à la 9<sup>ème</sup> vague avec un maintien hybride de l'état d'urgence sanitaire.

Au cours de l'année, le SNMB a participé à de nombreuses réunions et négociations concernant :

- Les négociations très dures avec la CNAM qui remet en question 9 années d'accords triennaux reconnus comme "vertueux" par la Cour des Comptes lors de notre dernière audition.

Le modèle de la biologie médicale risque d'être sérieusement chahuté par les coups de boutoir qui nous sont infligés. L'Art. 51 de la LFSS nous menace d'une baisse autoritaire du B de 2 cts si nous n'acceptons pas de nous mettre d'accord avec la CNAM sous la menace.....

Néanmoins les négociations continuent "sous le feu" pour essayer de trouver un compromis.

Les 4 syndicats représentatifs et l'APBM sont solidaires pour trouver une sortie de crise acceptable sans détruire notre modèle de Biologie.

La menace existe aussi à travers les EBMD prévus dans le rapport d'impact du PLFSS avec une proposition de budgétisation de près de 850 automates intégrés installés dans des CPTS, des centres de santé pluriprofessionnels et des EHPAD, tout un programme sans la pression en apparence du COFRAC sauf à maintenir la responsabilité du biologiste. Les textes règlementaires traitant du sujet sont toujours en attente, le dernier échange avec les autorités sur le sujet remontant à quelques mois.

Les appels à la grève des syndicats sont fortement suivis, d'autres mesures sont en préparation en fonction des retours de la CNAM.

Au cours de cette période, nous avons été reçus par les conseillers de l'Elysée, de Matignon, du Ministère de la Santé, du Ministère du Budget.

Les directeurs de cabinet du Ministre de la Santé, du Ministre du Budget, Mme Agnès Firmin Le-Bodo, les rapporteurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

J'ai eu l'occasion d'interpeler Le Dr François Braun à l'université d'été de la CSMF fin septembre.

Tous les moyens sont déployés pour essayer de faire avancer la négociation pour la période 2023-2026 dans le bon sens.

Par ailleurs, nous avons participé à de nombreuses réunions dans le cadre :

- du Numérique en santé,
- de la biologie délocalisée,
- des ordonnances réformant l'exercice des professions libérales,
- du Ségur de la santé et de la modélisation des données,
- de la Commission Nationale de Biologie Médicale,
- d'une enquête de l'IGAS concernant les syndicats et les URPS,
- et bien d'autres encore.

Mais notre objectif est de trouver une sortie de crise acceptable dans notre face à face avec l'Assurance Maladie.

---

## **II – COMMISSION DE HIERARCHISATION DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE (Drs AZOULAY & CHAHINE)**

---

Cette année, compte tenu de la crise liée à la gestion de la pandémie du Covid et les difficultés de négociations d'un éventuel nouveau protocole, la CHAB ne s'est réunie que deux fois, le 10 mars et le 28 juin 2022.

A la suite de la démission de la présidente, le SNMB a fait des propositions de candidature mais la CNAM n'a pas avancé sur le sujet et la présidence est assurée de façon tournante (CNAM/Syndicats).

Une modification du règlement intérieur a été proposée sans aboutir.

Ont été voté mais sans publication au J.O. à ce jour :

- VIH Intégrase,
- recherche d'*Helicobacter pylori*,
- modification du libellé des Tests IGRA,
- adaptation de la facturation du test 1103 Phénotypage des cellules anormales de la moelle,
- le test génotypique de résistance aux inhibiteurs de l'intégrase du VIH.

La CNAM semble jouer la montre en ne faisant pas paraître ces décisions au détriment de la santé de nos patients.

---

## **III – CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE BIOLOGIE MEDICALE (Drs AZOULAY & de MOUY)**

---

**Bilan d'activité du CNP de Biologie Médicale :**

- Les saisines et requêtes adressées au CNP de Biologie Médicale.
- Comité d'éthique et de gestion des conflits d'intérêts.
- Demande d'évaluation d'acte auprès de la HAS.
- Point sur les Orientations Prioritaires Nationales (OPN) des biologistes proposées par le CNP.
- Définition d'un parcours de DPC.
- Exploitation du questionnaire Assurance Qualité.
- Site internet FSM/CNP et parcours pro.online.

---

## **IV – CONVENTION COLLECTIVE (Drs MAINARDI, GANDOIS, BOKOBZA)**

---

L'année 2022 a surtout été marquée pour la commission convention collective par la négociation salariale particulièrement difficile, notamment en raison de l'inflation et des différentes augmentations du SMIC. Ces négociations ont abouti à la signature d'un accord de salaire applicable au 1<sup>er</sup> mai 2022. Depuis la nouvelle augmentation du SMIC en août, les dernières réunions de CPNI ne sont consacrées qu'à la négociation salariale, mais aucune organisation patronale n'a de mandat en raison de l'absence d'accord signé sur les tarifs et la NABM.

Les autres sujets traités en 2022 sont :

- **Klésia** : présentation des comptes par l'actuaire (cabinet ARRA) et suivi juridique de cette labellisation par FIDAL : en prévoyance, l'augmentation de 7% des cotisations a permis le retour à l'équilibre.
- **Classification** : le travail entamé depuis plusieurs années a été poursuivi par le SDB pendant les deux ans où le SNMB et le SLBC n'étaient plus représentatifs. Une réunion a permis au consultant d'exposer les étapes déjà réalisées pour que les syndicats professionnels nouvellement représentatifs soient informés. Les étapes suivantes consisteraient à évaluer les conséquences sur la masse salariale de plusieurs entreprises et à réaliser une présentation commune aux bureaux des quatre OP pour avoir ou non un mandat commun.
- La commission a commandé à un cabinet juridique la réécriture à « droit constant » de la convention collective (pour intégrer les annexes dans un seul texte et ne pas laisser de dispositions inférieures au code du travail). Ce travail sera ensuite relu par l'avocat FIDAL.

---

## **V – COMMISSION DE QUALIFICATION (Drs AZOULAY & ARZOUNI)**

---

La Commission de Qualification s'est réunie à trois reprises dans le cadre de la Commission de 1<sup>ère</sup> instance.

Les Drs AZOULAY et ARZOUNI représentaient le syndicat.

### **Qualification de première instance**

Pour l'année 2022 : 3 dossiers ont été présentés et examinés. Résultats : un avis favorable et 2 avis défavorables : insuffisance d'informations exigées pour la qualification en biologie médicale. Des mesures compensatoires ont été proposées.

### **PAE (Procédure d'Autorisation d'Exercice) médecins étrangers Hors UE**

Pour l'année 2022, 9 dossiers examinés et 8 avis favorables.

### **RGE (Régime Général Européen) médecins étrangers Union Européenne**

Pour l'année 2022, 1 dossier a été examiné. Résultat : sursis à statuer.

**Procédure issue du décret N° 2020-1017 du 7 aout 2020**

Pour l'année 2022 : 9 avis favorables  
8 PCC  
2 rejets

---

**VI – COMMISSION d'APPEL (Drs BOKOBZA & FICHEUX)**

---

La Commission ne s'est pas réunie en 2022.

---

**VII – RAPPORT DU TRÉSORIER (Dr GANDOIS)**

---

Il n'y a pas eu de dividendes par la SCI Maison de la Biologie.

Au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires est resté stable.

Par ailleurs, nous avons réalisé un résultat exceptionnel de -400,0 euros contre 0 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net a augmenté de 38 029 et s'élève à 35 956 euros contre un déficit de – 2073 euros au titre de l'exercice précédent.

\* = \* = \* = \* = \* = \* = \* = \*